

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 34 (1987)  
**Heft:** 10

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

De nouveaux accumulateurs pour les lampes portatives de la protection civile

# Mise en activité seulement en cas d'aggravation de la situation

am. A partir de cet automne et jusqu'en août 1989, les organisations de protection civile de notre pays recevront un courrier volumineux: des milliers de jeux d'accumulateurs (accus) pour les lampes portatives W 225/1 arriveront par camion ou par colis postaux. Grâce à un conditionnement spécial, ces accus pourront être stockés pendant vingt ans sans le moindre entretien. En effet, ils n'entreront en activité, désormais, qu'en cas de mise sur pied de la protection civile pour le service actif ou pour porter des secours urgents (lors de catastrophes).

Depuis plus de quinze ans, on emploie pour les lampes portatives W 225/1 des accumulateurs nickel-cadmium du type 2 x DTN 6,5 K. Ces accumulateurs sont livrés — comme des batteries de

voiture — en état de charge; autrement dit, ils nécessitent par la suite un entretien constant et doivent être rechargés de temps en temps. Ainsi, à cause du phénomène d'autodécharge, un accu perd en un an environ la moitié de sa puissance d'origine. Comme une partie des accus livrés jusqu'à présent n'offre plus la garantie d'un fonctionnement optimal — que ce soit pour des raisons de vieillissement ou d'entretien défectueux —, l'OPFC s'est mis en quête, depuis quelques années, d'un produit de remplacement. En collaboration avec l'Institut Battelle de Genève, une conception a été élaborée, en fonction notamment des critères suivants:

- stockage pendant vingt ans sans entretien
- exploitation avec les moyens actuellement déjà à la disposition de la protection civile
- mise en service dans un laps de temps déterminé
- pas de changement d'électrolyte pendant un nombre défini de cycles de charge et de décharge

## Batterie étanche, entreposée à sec

Les jeux d'accus (chacun comprend deux piles) sont placés dans un carton, contenu dans une boîte de fer-blanc hermétiquement close, qu'on n'ouvre qu'au moyen d'un ouvre-boîte. Les huit flacons d'électrolyte sont soudés autour de la boîte. Lorsque les accus doivent être mis en action en cas de mise sur pied pour le service actif ou porter des secours urgents (lors de catastrophes), il y a lieu de prendre des mesures de sécurité spéciales en remplissant l'électrolyte; en effet, ce produit (hydroxyde de potassium) fait partie de la classe de toxicité 2. Aussi portera-t-on impérativement les lunettes et gants de protection. La manière de procéder à la première charge est indiquée avec exactitude, sur le carton, avec texte et dessins. Même les personnes inexpérimentées devraient ainsi rapidement comprendre comment fonctionnent ces lampes.

## Et les accus actuels?

Tant qu'ils remplissent les exigences, les accumulateurs livrés jusqu'à aujourd'hui aux communes pourront continuer à être utilisés dans les services d'instruction. Leur remplacement

à la charge de l'OPFC n'est toutefois pas prévu et ce type d'accus devra être acheté dorénavant dans le commerce, aux frais de l'acquéreur.

## Des accus en partie gratuits

Pour chaque lampe portative livrée jusqu'ici, l'OPFC attribuera et fournira un jeu de deux accus. Dans le cas de lampes portatives attribuées aux formations et directions, il s'agit d'un matériel nécessairement standardisé, qui est remis gratuitement par la Confédération (art. 62<sup>e</sup> LPCi). Celles qui équipent les postes sanitaires, les postes sanitaires de secours et les centres opérationnels protégés ou hôpitaux de secours comptent comme matériel lié à la construction; les accus correspondants seront facturés, sous déduction de la subvention fédérale. Afin que les communes, les établissements et les hôpitaux puissent en inscrire le montant dans leur budget ordinaire, les factures pour les accus ne seront établies qu'en 1989.

## Livraison par poste et par camion

La livraison des nouveaux accus débutera cet automne. Jusqu'à 16 jeux d'accus (32 pièces), elle s'effectuera par un ou plusieurs colis postaux, mais pas avant 1988. A partir de 16 jeux, les cartons d'accus seront livrés par camion et centralisés pour des raisons de coût dans un seul point de dépôt de la commune. Cette dernière procédera elle-même à la répartition et à l'entreposage.

## Entreposage

Les nouveaux accus sont garantis pour une vingtaine d'années, sans qu'il soit nécessaire de les entretenir. La température d'entreposage devrait être aussi constante que possible, entre 8 et 25°C, l'humidité de l'air ne devant pas excéder 65 %. Il existe une notice spéciale pour la remise, l'entreposage et l'exploitation.

**NEUKOM** 

## Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

**H. Neukom SA**  
8340 Hinwil-Hadlikon  
Téléphone 01/938 01 01